

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Délibération N° 063-2026

**RENOUVELLEMENT DE  
LA COMMISSION  
COMMUNALE DES  
IMPOTS DIRECTS**

L'an deux mil vingt-six le douze du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame Laure CAPY, maire.

Date de convocation du Conseil : le 5 mai 2026

Présents :

Mme Laure CAPY, Mme Fanny BONILLO, Mme Marie RAYNAUD, Mme Pamela ALBA, Mme Sylvie BOUDRIE, Mme Lydie MACQUER, Mme Marion BOUYASSE et Mme Carinne SEGRETAIN, M. Fabien MATHIEU, M. Philippe DUPUY, M. Pierre FOURCHES, M. Pierre TRESMONTAN, M Julien DE SOUSA, M. Jean-Michel LEYRIS et M. Jean- Jacques ABBELLA.

Absents excusés :

Mme Christine BOUILHAC, donne procuration à Mme Fanny BONILLO  
Mme Morgane BAYLE, donne procuration à M. Pierre TRESMONTAN  
M Charles ORLIANGES, donne procuration à M. Pierre FOURCHES  
M Jean -Yves BUCHERAUD, donne procuration à Mme Laure CAPY

Secrétaire de Séance : Mme Paméla ALBA

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article 1650 du Code général des impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

À la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à l'établissement d'une nouvelle liste de contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la CCID.

Madame le maire propose à l'assemblée une liste de vingt-quatre noms (12 noms pour les commissaires titulaires, 12 noms pour les commissaires suppléants) à savoir :

Catherine LIEVENS, Nicole BOURNAZEL, Joëlle CLEDIERE, Jean-Luc CHAMBRAS, Christian CHARBONNEL, Jean-Yves BUCHERAUD, Guy LORNAC, Carinne SEGRETAIN, Pierre TRESMONTAN, Sabine MEYZE, Jean-Marie COMBES, Alain RAYMOND, Fabrice MAURY, Jean-Michel LEYRIS, Annie BELLARDIE, Pierre FOURCHES, Eric BAZANGETTE, Frédéric VERGNOLLE, Nicole BRUNIE, Pierre VIGNE, Alain PIONNEAU, Marie Line BORIE, Colette BRULEBOIS et Jacques VERNEJOUX

PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE  
REÇU LE

20 MAI 2026

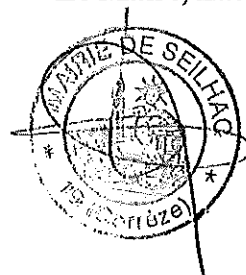
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de proposer la liste de contribuables ci-annexée en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.
- **AUTORISE** Mme le Maire à transmettre cette liste à la Direction départementale des finances publiques.

"Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, transmis en préfecture et affiché le 20 mai 2026"

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Laure CAPY**



PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE  
REÇU LE

20 MAI 2026

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ